

**CONCOURS DE POESIE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINNE VAL DE VIENNE (CCTVV)
2019**

Art. 1

Dans le cadre de la promotion de la poésie et de la culture française et plus particulièrement du Printemps des Poètes, La Compagnie du Halo en partenariat avec le Collège André Duchesne de l'Île-Bouchard, le Réseau Bibliothèque de la CCTVV, Les Editions LAMARQUE, l'association Lire et Partager en Bouchardais, organisent un concours de poésie intitulé « POETES ET PATRIMOINE » ouvert sur tout le territoire de la CCTVV à tous les poètes d'expression française

du 15 janvier 2019 au 1^{er} mars 2019, cachet de la poste faisant foi.

Art. 2

Le concours comprend 4 catégories :

- 1- catégorie junior : pour les poètes de 8 ans à 14ans (école primaire et collège)
- 2- « poésie, jeune espoir » pour les poètes âgés de 15 ans à 25 ans inclus (lycée et université)
- 3- poésie adultes
- 4- Poésie collective

Art. 3

Les poètes enverront **au maximum 2 poèmes** par catégorie sur le thème proposé par le Printemps des Poètes, à savoir « **LA BEAUTE** »

Chaque poème ne devra pas dépasser 350 mots et devra être **inédit** et **non primé**.

Les textes seront dactylographiés sur un format A4, **seront envoyés en 1 exemplaire à :**
lacieduhalo@gmail.com

ou éventuellement adressés à

La Compagnie du Halo
Les Fours de Dorée
37220 PARCAY-SUR-VIENNE

Pour les envois postaux, une version informatisée devra être mise à la disposition du jury.

Un accusé de réception sera expédié par mail.

Nom, adresse, courriel et téléphone des candidats figureront, **en haut à gauche d'un seul** exemplaire du poème, ainsi que la **catégorie** dans lequel les poèmes sont présentés.

Art. 4

Seront décernés 3 prix par catégorie

Les premiers prix seront assortis de diplômes, livres et cadeaux (dégustation œnologique pour la catégorie *poésie adultes*, panier gourmand, stage de théâtre de 4 heures pour la catégorie *poésie collective*,...)

Les deuxièmes et troisièmes prix seront assortis de diplômes, livres et cadeaux.

Art. 5

Le jury sera composé d'auteurs, éditeurs, professionnels du livre, Enseignants, artistes et de lecteurs avertis. Les décisions seront sans appel. Les textes ne seront pas rendus. La remise des prix est prévue le 24 mars à Marigny-Marmande, labellisé Village en Poésie.

Une convocation qui précisera l'horaire et le lieu du rendez-vous sera envoyée courant mars 2019.

Avant la remise des prix à laquelle tous les lauréats et participants sont conviés, les élèves de la Compagnie du Halo proposeront une ballade poétique mettant à l'honneur les poèmes lauréats du concours.

Art. 6

Les textes primés seront publiés dans un livre qui sera remis aux lauréats à l'issue du concours.

Art. 7

La présence ou la représentation des lauréats primés sera obligatoire lors de la remise des prix.

Art. 8

Les photographies et vidéos prises lors de la manifestation pourront être utilisées sur le site Internet, par la presse ou dans une revue sauf désaccord d'un participant. Le fait de s'inscrire à ce concours implique l'acceptation dans sa totalité du présent règlement.

